

**accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel de
CHF 9'840'000.- pour financer les travaux
d'assainissement énergétique du Bâtiment administratif
de la Pontaise (BAP) à Lausanne**

du 30 mars 2021

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit additionnel de CHF 9'840'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux d'assainissement énergétique du Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP) à Lausanne.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 9 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 30 mars 2021.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 23 avril 2021

Délai référendaire : 22 juin 2021